

FAIRE LE BON CHOIX



Véhicule professionnel : acheter ou louer ?

Luc LEESCO

En tant qu'IDEL, vous avez besoin d'une voiture pour travailler. Vous pensiez à un achat mais votre concessionnaire vous propose une location avec option d'achat (LOA) ou une location longue durée (LLD). Que choisir ?

Le véhicule professionnel est un outil indispensable. Les frais de véhicule sont le 2^e poste de frais, juste après vos charges sociales. Aujourd'hui, plusieurs offres de financement vous sont offertes : emprunt, LOA, LLD. Qu'en est-il des avantages fiscaux et financiers ? Nous ne traitons pas dans cet article ni des voitures de société ni des véhicules utilitaires qui relèvent rarement de vos usages, ni de la TVA que vous ne pouvez pas déduire.



Luc Leesco,
expert-comptable,
partenaire de FNI Compta

L'achat comptant

C'est la solution la plus naturelle. Vous achetez votre véhicule, vous le payez avec vos deniers. Votre banquier, lui, peut préférer vous vendre deux prestations : un prêt professionnel et un placement privé. Il y a quelques années, cela était "tendance" ; les taux étaient conséquents et la fiscalité des capitaux plus accommodante. Aujourd'hui, si vous disposez des fonds, payez cash. C'est la solution royale : vous ne devrez rien à personne, vous saurez où vous en êtes.

L'achat à crédit

Si vous ne disposez pas des fonds, mais que vous êtes installé(e) depuis déjà quelque temps, avec des ressources stables et un apport suffisant (10 à 30% du prix), vous pourrez envisager un emprunt à un taux économique.

La location avec option d'achat (LOA)

La LOA, également connue sous les noms de "crédit-bail" ou "leasing", vous permet d'acquérir, sans apport, un véhicule en levant l'option d'achat en fin de contrat pour une valeur résiduelle faible. La propriété du véhicule, pendant toute la durée du contrat

reste au loueur, lui conférant un gage de sécurité en cas de défaut de paiement. C'est la solution si vous avez des difficultés à emprunter car malheureusement « *on ne prête qu'aux riches* ».

La location longue durée (LLD)

À l'inverse, la LLD ne prévoit pas l'achat en fin de contrat mais rien ne vous empêche de faire une proposition de rachat au loueur quelques semaines avant la restitution de la voiture. Celui-ci est en droit de la refuser ou de l'accepter. Le véhicule vous sera vendu au prix du marché.

Les déductions fiscales

Loyers, amortissements, intérêts d'emprunt, que pouvez-vous déduire ?

L'article 93 du code général des impôts (CGI) autorise les professionnels, au prorata de leur utilisation professionnelle, à déduire :

- **les charges d'utilisation payées et justifiées** (carburant, assurances, entretien, petites réparations...) ;
- **les charges de propriété du véhicule** (amortissements ou loyers, intérêts sur emprunts, grosses réparations). Le véhicule doit être inscrit au registre des immobilisations.

La limitation fiscale des amortissements

Une belle voiture est de toujours considérée comme un symbole de réussite, un signe de revenu, un signe de richesse, qu'il convient de taxer au nom de l'égalité. Des règles ont donc été édictées pour limiter la déductibilité en fonction du prix des véhicules. Aujourd'hui, pour protéger la planète, les amortissements sont limités en fonction de l'émission de CO₂ émis par le véhicule. (voir ci-dessous).

Pour contourner cette limitation sur les amortissements, certains vendeurs astucieux ont proposé la location. Le législateur ne fut pas dupe très longtemps. Ainsi, une limitation de déductibilité des loyers est imposée. Vous devrez donc réintégrer fiscalement la quote-part des loyers relative à l'amortissement du véhicule pour la partie de son prix qui excède la limite. Exigez du loueur de vous fournir, à la signature du contrat, la quote-part non déductible des loyers.

La limitation à la quote-part professionnelle

Pour un véhicule à usage mixte, personnel et professionnel, quel que soit le mode de détention, achat ou en location, il vous faudra réintégrer aussi la quote-part d'utilisation privée du véhicule.

Plafonds de déductibilité des amortissements applicables selon le taux d'émission de CO₂ émis par kilomètre

Année d'acquisition ou de location du véhicule	9900€	18300€	20300€	30000€
2016 ou avant	supérieur à 200 g	de 0 à 200 g	de 20 à 59 g	de 0 à 19 g
2017	supérieur ou égal à 156 g	de 60 à 155 g	de 20 à 59 g	de 0 à 19 g
2018	supérieur ou égal à 151 g	de 60 à 150 g	de 20 à 59 g	de 0 à 19 g
2019	supérieur ou égal à 141 g	de 60 à 140 g	de 20 à 59 g	de 0 à 19 g
2020	supérieur ou égal à 136 g	de 60 à 135 g	de 20 à 59 g	de 0 à 19 g
À compter de 2021	supérieur ou égal à 131 g	de 60 à 130 g	de 20 à 59 g	de 0 à 19 g

Source : BOI-BIC-AMT-20-40-50-20170301 - <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4582-PGP.html>

Bilan financier

	Achat	LLD	LOA
Durée d'utilisation			
Prix d'achat (comptant)			
Apport personnel			
Mensualités d'emprunt			
Loyers (hors prestations)			
Option d'achat (valeur résiduelle)			
Prix de vente			
Coût total			

Retrouvez le simulateur sur le site www.vitemacompta.fr

La plus-value de cession

Si vous optez pour la déduction des frais réels, n'oubliez pas de tenir compte, en cas de revente de votre véhicule (achat ou achat à la fin de la LOA), des conséquences d'une plus-value éventuelle. En effet, si vous ne remplissez pas les conditions pour bénéficier d'une exonération, la plus-value réalisée sera ajoutée à votre bénéfice imposable pour la partie n'excédant pas les amortissements théoriques cumulés. Et quand bien même vous bénéficiez d'une exonération d'impôt sur la plus-value, elle reste soumise aux charges sociales.

Indemnités kilométriques ou frais réels ?

Quel que soit le mode de détention du véhicule professionnel, vous pourrez choisir chaque année la façon de prendre en charge les dépenses qui vous sera le plus favorable. Ce choix sera traité dans un prochain article.

Le bilan financier pour choisir

À l'examen, nous avons constaté que les différences de régime fiscal exploitées par les contribuables ont été gommées par l'administration. Le choix sera donc essentiellement guidé par le bilan financier des différentes offres. Pour cela, vous pouvez utiliser le canevas qui vous est ici proposé (voir ci-dessus). Pour vous faire une opinion, il vous faut comparer des éléments comparables. Fixez-vous par exemple une durée de cinq ans tant pour la location que pour le crédit.

Conclusion

Au fil du temps, l'administration a encadré la déductibilité des frais de véhicule pour restreindre les amortissements et les loyers déductibles en fonction du prix du véhicule et de son niveau d'émission de CO₂ indépendamment du mode d'acquisition, achat ou location. Le choix se fera donc sur la base de critères essentiellement financiers. Aidez-vous d'un canevas de bilan financier pour comparer les différentes propositions. N'oubliez pas qu'un contrat d'emprunt ou de location vous engage sur la durée. ●